Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Toulouse

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 21 mai 2015

La Rectrice de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles stagiaires de l'Ariège, du Lot et des Hautes-Pyrénées

s/c de messieurs les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'Education nationale

Rectorat

Direction de l'Organisation Scolaire
DOS 1

Dossier suivi par
Lamic Pauline

Téléphone
05 36 25 78 58
Fax
05 61 17 75 45
Mèl
dos1@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Objet : 1er degré – Procédure d'échanges exceptionnelle entre professeurs des écoles stagiaires pour la rentrée scolaire 2015.

La projection de la situation des emplois des personnels enseignants du premier degré public à la rentrée scolaire 2015 me conduit à reconsidérer partiellement la procédure d'affectation des lauréats des sessions 2014 en prévision de la rentrée scolaire 2015.

Ce mouvement exceptionnel, piloté au niveau académique, doit permettre un meilleur équilibre de la répartition des enseignants du premier degré, néo-stagiaires et néo-titulaires, au regard des situations d'emploi des départements et améliorer, dans la mesure du possible, les affectations des personnels concernés.

Cette procédure s'adresse à vous en qualité de lauréat du concours 2014 rénové et de la session exceptionnelle 2014 ayant effectué votre année de stage dans les départements de l'Ariège, du Lot et des Hautes-Pyrénées. Elle vous donne la possibilité de demander, sur volontariat, une affectation à la rentrée scolaire 2015 dans l'un des trois départements suivants :

- la Haute-Garonne ;
- le Tarn ;
- le Tarn-et-Garonne.

En toute hypothèse, je vous demande de retourner obligatoirement à mes services le formulaire joint à la présente circulaire en indiquant si vous souhaitez ou non participer à ce mouvement exceptionnel.

Dans l'affirmative, je vous invite à compléter l'ordre des vœux départementaux de manière explicite et lisible. Il vous est possible, à toutes fins utiles, de joindre tout courrier ou justificatif permettant d'apprécier le cas échéant une situation personnelle particulière.

Vous veillerez à l'application stricte de ces formalités, et le formulaire complété (même dans l'hypothèse où vous ne souhaitez pas participer à ce mouvement exceptionnel), devra impérativement parvenir à mes services avant le 10 juin 2015 et par courriel, en un seul envoi, à l'adresse suivante :

dos1@ac-toulouse.fr

Mes services restent à votre disposition pour toute précision relative à la bonne mise en œuvre de cette procédure.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie

Jean PIERRE